



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JUILLET

LE 11 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le 11 juillet 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-07-106

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT la résolution #2016-07-105 ajournant la séance ordinaire du 04 juillet 2016 à 20 h au 11 juillet 2016 à 20 h;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. De poursuivre les sujets non traités de l'ordre du jour du 04 juillet 2016 avec la possibilité d'ajouter des sujets à l'item "Varia".

ADOPTÉE

2016-07-107

**APPROBATION DE LA DÉMARCHE EFFECTUÉE
CONCERNANT LA NOUVELLE NORME COMPTABLE SP3260
- SITES CONTAMINÉS**

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

CONSIDÉRANT cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

CONSIDÉRANT que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Sylvère ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes :

Numéro de matricule, Adresse de l'immeuble, numéro de lot,
Utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode
d'acquisition

CONSIDÉRANT qu'une recherche de documents a été effectuée par l'inspecteur municipal et la directrice générale pour chacun des dossiers afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver les sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que suites aux recherches menées par l'inspecteur municipal et la directrice générale, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil municipal approuve la démarche de l'inspecteur municipal et la directrice générale aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de la Municipalité de Saint-Sylvere sur l'existence d'un site potentiellement contaminé.
2. Que le Conseil municipal approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, datée du 31 mai 2016 et conclu que la Municipalité de Saint-Sylvere n'a pas de site potentiellement contaminé.

ADOPTÉE

À 21 h 07 le conseiller, monsieur Claude Beaudoin se retire et à 21 h 08 il regagne son siège.

2016-07-108

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers au 31 décembre 2015 de la Municipalité de Saint-Sylvere par madame Caroline Leduc, CPA auditrice, CGA de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL, société de comptables professionnels agréés (Groupe RDL);

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que les états financiers au 31 décembre 2015 de la Municipalité soient déposés et adoptés.

ADOPTÉE

2016-07-109

TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - 2016

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Sylvere durant l'année 2016 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016.
2. Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.
3. Que la Municipalité nomme le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentant(e) autorisé(e) à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

2016-07-110

LOCATION SALLE MUNICIPALE – COURS DE STRETCHING

CONSIDÉRANT que pendant la période scolaire de 2015 et 2016 madame Marilyne Vigneault a disposé gratuitement de la salle municipale en raison d'une heure par semaine pour donner un cours de stretching aux citoyens de Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'encoure aucun frais d'entretien ménagé étant donné que madame Marilyne Vigneault en est responsable;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise madame Marilyne Vigneault à utiliser gratuitement la salle municipale en raison d'une heure par semaine pour donner un cours de stretching aux citoyens de Saint-Sylvere pendant la période scolaire 2016-2017.
2. De demander à madame Marilyne Vigneault de fournir une preuve d'assurance responsabilité à cet effet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 13 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.1.

Aucune question.

2016-07-111

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 H 13
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE


ADRIEN PELLERIN
Maire


LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière